

Avril-Mai 2024 - N°47

Edito

Ne touchez pas au Statut de la Fonction publique !

La dette, encore la dette, toujours la dette ...

Les caisses sont vides !

Le déficit public actuel s'établit à environ 5,5% du PIB, bien loin des critères fixés par l'Union Européenne.

Bruno Le Maire blêmit ... les agences de notation vont finir par s'en apercevoir !

Après analyse de notre Confédération, ce dérapage du déficit public s'explique essentiellement par un ralentissement marqué des recettes fiscales et non par une hausse incontrôlée des dépenses publiques.

Plutôt que d'augmenter les impôts des plus riches et de revenir sur les cadeaux fiscaux faits aux entreprises, le gouvernement s'entête pourtant à vouloir encore réduire les dépenses publiques et en particulier les dépenses de protection sociale, au risque de dégrader fortement la situation économique et sociale.

Rien d'étonnant à tout cela, c'est une constante de la pensée économique de droite. Pour leurs représentants, la France se résume aux personnes morales, les personnes physiques, les vrais gens, venant bien après dans leurs préoccupations.

Pour mémoire, le dernier exercice budgétaire français dans le vert remonte à 1974, année du premier choc pétrolier et de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République.

Cette année-là, un pactole de 8,5 milliards de francs, soit un peu plus de 6,7 milliards d'euros d'aujourd'hui, traînait au fond des caisses. Une éternité ! Une fortune !

Depuis 1994, la dette n'a fait qu'augmenter (*Sous les effets de l'abrogation en 1994 de la loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Banque de France, parfois appelée « loi Pompidou-Giscard-Rothschild » et de la signature du traité de Maastricht qui interdit, lui, le financement des États par leur banque centrale*).

Aujourd'hui la dette publique tricolore est évaluée à 3 000 milliards d'euros.

Celle-ci reste pourtant intéressante pour les investisseurs étrangers, la France demeurant un pays « attractif », disposant de nombreux atouts, et d'une administration fiscale capable de calculer l'impôt et surtout de le recouvrer.

Nous nous en étions bien rendu compte, nous avons actuellement à tête du pays, un gouvernement de DROITE, qui applique les bonnes vieilles méthodes de la DROITE !

C'est à dire que l'on sollicite toujours les mêmes et on préserve les autres.

Il faut dire que nous avons dans ce gouvernement des Ministres qui n'imaginent même pas que l'on puisse faire autrement. Ils sont bien loin des préoccupations journalières des Français. Rappelons que 17 ministres du gouvernement Attal présentent un patrimoine supérieur au million d'euros.

Ce gouvernement de millionnaires applique donc une politique pour les millionnaires. Les milliardaires se sentent un peu délaissés, ils devraient s'en plaindre, c'est inacceptable !...

Dans la panique, après avoir soufflé le chaud et le froid, Bruno Le Maire pousse des cris d'orfraies et réclame des efforts, encore des efforts, toujours des efforts.

Et l'esprit moyen en vient à se demander si certaines pensées ne viendraient pas titiller notre Ministre, dans la perspective d'une prochaine élection présidentielle.

Bientôt terminés les Ministères pour M. Le Maire, qui devra se réinventer et présenter des diplômes d'orthodoxie budgétaire à ses futurs employeurs ! Alors ça motive, et notre Ministre est motivé !

Trop facilement, nos tristes penseurs libéraux désignent une nouvelle fois à la vindicte populaire, les fonctionnaires.

En même temps, les Français s'étonnent et s'énervent du manque de personnel dans nos tribunaux, hôpitaux, et commissariat de police !

Le Président Macron ne pourra pas se représenter à la prochaine élection présidentielle de 2027. Le mouvement politique initié en 2016 pour le soutenir risque de ne pas lui survivre.

Des dizaines de ministres, députés, conseillers en tout genre vont devoir se recycler, se réinventer, s'ils veulent conserver leur train de vie ! Comme M. Le Maire !

Et là aussi, ça motive !

Nous sommes témoins tous les jours de déclarations, de présentation de projets fumeux, destinés à remplir les caisses.

Dernièrement, le gouvernement évoque une possible taxation des livres d'occasion ! Curieuse et détestable mesure, qui va encore fragiliser les plus humbles d'entre nous et qui ne remplira pas les caisses.

Le Premier ministre Attal sabre une nouvelle fois l'assurance chômage.

D'un autre côté, Carlos Tavarès, directeur général du groupe Stellantis, annonce un salaire record de plus de 36 millions d'euros, sans que l'État actionnaire n'y trouve à redire !

En 2023, les entreprises françaises ont reversé plus de 63 milliards d'euros à leurs actionnaires. Ces sommes auraient pu permettre d'augmenter le pouvoir d'achat de ceux qui créent la valeur et la richesse dans l'entreprise.

Ce n'est pas impossible ! Michelin vient de le faire et de l'annoncer, inscrivant son action dans une démarche sociale et éthique !

Puis, il y a encore les attaques contre les fonctionnaires et le statut de la Fonction publique de 1983, mené par le ministre Guérini, ancien socialiste, collaborateur de Dominique Strauss Khan, et qui est passé très facilement de la gauche libérale à la droite libérale, sans aucun problème de conscience ... On les appelle les *politicos-compatibles*, comme des clés USB.

Cette attaque du Statut de 1983 n'est pas neuve. Ce Statut, qui est une merveille d'équilibre entre les droits et les obligations, est né des travaux d'Anicet Le Pors, ingénieur météorologue, conseiller d'État, un des quatre Ministres communistes de François Mitterrand.

A l'époque, ce Statut a été adoubi par les organisations syndicales.

Depuis, cet ensemble de 4 lois est devenu la bête noire de tous les économistes libéraux. Il représente tout ce qu'il déteste, la stabilité, l'indépendance, une certaine idée du service public également.

Notre Ministre Guérini veut donc réformer le statut !

Il parle pèle-mêle, de façon brouillonne et désordonnée de salaires, de suppression des catégories A, B et C, de la remise en cause des concours, de l'utilisation de méthodes qui intéressent plus le monde de l'entreprise que l'action de l'État.

Sophie Binet, notre Secrétaire Générale Confédérale, l'a bien réaffirmé « *La fonction publique, ce n'est pas le privé* ». Avant toute initiative malheureuse, M. Guérini devrait s'inspirer de cette phrase et la méditer longuement.

Et que dire du calendrier ? De l'instant choisi ?

Faire de telles annonces, quelques mois avant les Jeux olympiques, relève de l'inconscience politique !

Notre Gouvernement va avoir besoin de tous ses agents pour assurer la bonne gestion des Jeux, à tous les niveaux.

Quelle intelligence politique ! Quelle vision ! Ce n'est plus du courage politique à ce niveau, c'est une espèce de fuite en avant vers l'abîme !

Ces gens-là se préparent des jours heureux, à n'en point douter !

Toucher au Statut est un non-sens, une aberration. Celui-ci a permis d'organiser et de trouver un équilibre toujours fragile entre les trois fonctions publiques. Y toucher relève de la trahison et de la forfanterie ! Relevons encore une fois que cette mesure est portée par un ancien membre du Parti Socialiste, parti politique qui a tellement aimé l'économie de marché, les profits et les actionnaires qu'il s'y est perdu, s'y est noyé et a

disparu. L'outrance tue !

Je pense que nous serons nombreux à nous lever pour mener ce combat. Et si les JO sont perturbés, le Gouvernement sera le seul et unique responsable. Ils sont irresponsables et voguent vers le néant. La CGT a déposé des préavis de grève dans les trois branches de la Fonction Publique, courant du 15 avril au 15 septembre 2024, pour notre organisation syndicale, il n'y a pas de trêve olympique.

Pourtant le chemin est encore long jusqu'en 2027 et ce qui vient après n'est pas réjouissant.

Durant ce délai, le gouvernement dispose encore de toute latitude pour casser encore un peu plus le corps social français ! Nous n'en avons pas fini.

Nous devons nous montrer attentif, réagir rapidement, trouver des alliés partout où c'est possible et peser sur les décisions à venir !

Toujours et encore, l'ensemble des structures de la CGT répondra présente !

AU SECOURS, LA RENGAINE DU « MOINS DE FONCTIONNAIRES » REVIENT...

De la part de ce gouvernement, il ne fallait pas en attendre mieux. Cela ressemble au pire à une énième provocation ou au mieux à une minoration des véritables défis de la Fonction Publique.

L'amateurisme ambiant, qui règne dans ce gouvernement, reflète à s'y méprendre celui du président de la république à diriger l'État.

Alors que le déficit dérape à 5,5 % du PIB en 2023, au lieu des 4,9 % initialement attendus, le gouvernement ATTAL durcit son discours sur le temps de travail et les licenciements dans la Fonction Publique.

Une réflexion applaudie par le MEDEF mais décriée par l'ensemble des syndicats.

Le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques Stanislas GUERINI, phosphore sur les plateaux des médias au sujet du STATUT des FONCTIONNAIRES de 1946, puis revisité par l'Ordonnance 59-244 du 04/02/59 révisée par la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant Statut général des fonctionnaires de l'État et des Collectivités Territoriales, comportant trois titres, à l'époque. (NDLR)

Selon lui « ce statut n'a **jamais expliqué** qu'on ne pouvait pas licencier quelqu'un qui ne fait pas son travail » (France-Inter). Si un licenciement pour « insuffisance professionnelle » existe bien pour les fonctionnaires, le dispositif « est **très mal défini et surtout extrêmement peu appliqué** » a-t-il poursuivi au même micro.

L'après-midi au Sénat, il en rajoutait une couche, par cette percée :

- «Est-ce que le statut, c'est le statu-quo ? Je ne pense pas».

C'est certainement à HEC Paris qu'il a appris cette métaphore et nous pouvons lui retoquer, chiche, car il y a beaucoup de thèmes relégués aux calendes grecques, depuis des décennies, notamment les salaires et non pas chercher des poux dans le licenciement, alors que toutes les règles existent.

Ce freluquet a tout juste l'âge de la réforme du nouveau statut de la Fonction Publique, voulu par François MITTERRAND et mené à son terme par Anicet LE PORS (l'un des 4 ministres communistes du gouvernement MAUROY 3, 1983/1984).

Nous ne saurions trop conseiller à cet entrepreneur, avant de parler, de lire le Statut de la Fonction Publique et surtout de s'imprégner du discours d'ouverture de présentation du projet de statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités locales par M. Anicet LE PORS à l'Assemblée Nationale le 3 mai 1983, voici le lien :

<https://archives.assemblee-nationale.fr/7/cri/1982-1983-ordinaire2/035.pdf>

INTERVIEW du journal LA GAZETTE des Communes avec Anicet LE PORS ancien Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Fonction Publique et des réformes administratives, 1983/1984.



Anicet Le Pors

- Quel regard portez-vous sur l'envie de Stanislas Guerini de réfléchir en termes de « métiers » et non plus en termes de « cadres » et « corps d'emploi ».

Il faut partir de la réalité de la fonction publique qui n'est pas celle de l'entreprise privée sur laquelle le gouvernement souhaiterait l'aligner.

D'abord, la fonction publique, c'est un effort collectif de travailleurs solidaires œuvrant dans un service public d'intérêt général. C'est ensuite, un ensemble structuré pour être clairement visible par la population et socialement efficace dans la conduite des actions publiques. C'est enfin, une organisation de long terme pour mettre en œuvre les planifications et programmations nécessaires au service de l'intérêt général qui ne peut s'apprécier que sur le long terme. Ce sont ces caractéristiques qui justifient pour l'administration, comme pour le fonctionnaire, le système dit de la carrière couvrant toute la vie professionnelle de ce dernier. Le métier est sans doute un beau mot et une chance pour celui qui le possède et s'y épanouit, emploi certes réglementée par le code du travail, mais qui laisse à l'entreprise privée la possibilité d'embaucher ou de licencier discrétionnairement selon ses choix guidés par la rentabilité financière. C'est pourquoi il est inapproprié dans la fonction publique d'asservir le fonctionnaire à un métier, qui peut être affecté par toutes sortes d'aléas, notamment technologiques.

Olivier Schrameck a caractérisé ainsi la fonction publique d'emploi (*La fonction publique territoriale*, Dalloz, 1995).

Premièrement, lorsqu'on est reçu à un concours, on n'est pas sûr d'être nommé dans un emploi, c'est le système des « reçus-collés »(1).

Deuxièmement, si on est nommé dans un emploi on n'est pas sûr de faire carrière. Troisièmement, si l'emploi dans lequel on a été nommé est supprimé, on peut être licencié.

M. Stanislas Guerini voudrait donc nous faire revenir à l'état antérieur à 1983, ce serait une formidable régression.

M. Stanislas Guerini a l'envie archaïque.

(1) La réhabilitation du système des « reçus-collés » c'est-à-dire de l'établissement d'une liste par ordre alphabétique des candidats admis à un concours plutôt que par ordre de mérite était un retour en arrière, privant les meilleurs candidats admis du droit de choisir les postes qu'ils préféraient.

***l'Humanité* ANNIVERSAIRE**
LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURES

Entretien avec Anicet LE PORS réalisé par Aurélien SOUCHEYRE (12 juillet 2023)

Le cadre général de la fonction publique fêtait ses 40 ans, le jeudi 13 juillet 2023

A l'époque, beaucoup lui prédisaient une fin prématurée. Le Premier ministre d'alors, Pierre Mauroy, soutenait ma démarche, tandis que Mitterrand ne s'y intéressait pas du tout. C'était ma deuxième chance en quelque sorte. En 1985, quand la loi sur le versant hospitalier est votée, il déclare en Conseil des ministres, «ce sont des lois trop lourdes qui chargent excessivement l'administration, ce n'est pas ce que nous avons fait de mieux», ajoutant que «fort heureusement elles n'auront pas une longue durée de vie».

Mais le «statut» qui organise une fonction publique au service de l'intérêt général est toujours là, né des travaux d'Anicet Le Pors et de son directeur de cabinet, René BIDOUBE, ancien Secrétaire Général des fonctionnaires CGT imposé à ce poste **contre** l'avis de François Mitterrand.



René BIDOUBE

Anicet Le Pors : « Je pense que l'état normal du statut, c'est d'être attaqué, parce qu'il tend à sortir de la société marchande. Ce statut est condamné par tous les partisans de la logique de marché et des logiques managériales, ce qui est normal car il démarchandise les rapports sociaux. »

Vous considérez que le statut de la fonction publique relève de l'enjeu de société, et même de civilisation. Pourquoi ?

«La raison principale, c'est que la fonction publique a vocation à servir l'intérêt général.

Elle s'oppose à la logique du marché, qui est la recherche unidimensionnelle du profit.

La fonction publique défend des valeurs d'usage multidimensionnelles qui mêlent santé, éducation, souveraineté, aménagement du territoire, sécurité, assistance sociale, droits individuels et collectifs, recherche et plus encore... Tout cela est impossible à traiter par les axiomes du capitalisme.

Le marché attend le retour sur investissement ; le service public, lui, produit l'efficacité sociale.

Le statut de la fonction publique organise une administration neutre et intègre, et des services publics libérés du poids du marché.

C'est donc un outil essentiel dans une société soucieuse de l'intérêt général.

Mais il y a au-delà de cet aspect une tendance lourde depuis Philippe Le Bel à toujours plus d'État, toujours plus d'administrations et toujours plus de financements pour répondre aux exigences croissantes des besoins fondamentaux.

Cela nécessite des instruments qui accompagnent la volonté de socialisation des sociétés développées.

Les classes dominantes sont obligées d'y répondre, pour garder le pouvoir.

Mais elles y répondent actuellement avec retard par rapport à la croissance des besoins ».

LICENCIER des FONCTIONNAIRES EST DÉJÀ POSSIBLE !!!

Loi N°84-16 du 11/01/1984 - Article 66 Chapitre VIII

(A l'attention toute particulière de l'ensemble des ministres,

avant de raconter des conneries, ouvrez le statut et lisez-le. NDLR)

Les sanctions disciplinaires sont réparties en quatre groupes :

Premier groupe :

L'avertissement ;

Le blâme ;

Deuxième groupe :

L'abaissement d'échelon ;

L'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 15 jours ;

Troisième groupe :

La rétrogradation ;

L'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 6 mois à 2 ans ;

Quatrième groupe :

La mise à la retraite d'office ;

La révocation ;

Le Statut de la Fonction Publique dispose de nombreux outils pour sanctionner ou se séparer de ses agent.e.s.

Les chiffres :

La Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) a recensé 3 351 mesures disciplinaires à l'encontre des 1,5 millions fonctionnaires de l'État en 2022, d'après cette institution, chiffre relativement stable depuis 5 ans.

Plus des deux tiers de ces sanctions sont du 1^{er} groupe, un peu plus de 700 exclusions temporaires, 222 révocations et 25 mises à la retraite d'office et 13 licenciements pour insuffisance professionnelle.

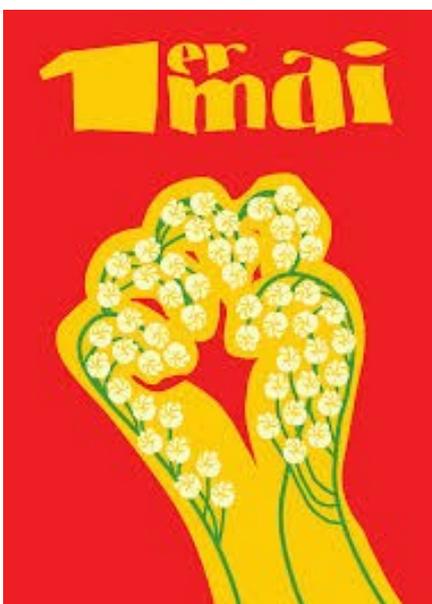
Voilà donc le tableau, M. GUERINI.

Avant de vous préoccuper d'envisager une plus grande souplesse en matière de licenciements, ou bien la suppression des références catégorielles A,B,C ou bien d'imposer une rémunération (prime) au mérite, essayez donc de mouiller le maillot pour remplacer les effectifs manquants, calculés en ETP et surtout demander à votre acolyte de 1^{er} ministre d'arrêter de faire des coupes rases dans les budgets ministériels sous peine de les asphyxier encore d'avantage.

« Que le ministre se rassure, le licenciement des fonctionnaires n'est pas un tabou et des dispositions existent déjà pour traiter les situations incriminées » CGT-FSE (1^{er} syndicat de la FP) extrait de communiqué 10 avril 2024.

Fonction Publique : La CGT a déposé des préavis de grève pour les JO de Paris, si les revendications suivantes ne sont pas exhaussées, à savoir : « ...des recrutements pérennes, des compensations salariales au titre des contraintes professionnelles générées par les jeux, des droits aux congés, au télétravail choisi et à la déconnexion ».

« Nous avons pu constater qu'ici aussi de l'argent coulait à flots, avec une masse salariale de 584,8 millions d'euros pour seulement une trentaine de dirigeants du comité d'organisation des JOP 2024 » dénonçait la CGT le mercredi 10/04/2024. Organisons les plus beaux JOP du monde « quoi qu'il en coûte... » E.M



On lâche rien, seuls les combats non menés sont perdus d'avance



<https://www.cgtdouanes.fr/adhesion>